

COVID-19

Vaccination :
les professionnels
de santé montrent
l'exemple



La présidente de la communauté professionnelle territoriale de santé Madinina, le Docteur Anne Criquet-Hayot (photo), et la secrétaire générale, Danielle Suriam, infirmière libérale, se sont mutuellement vaccinées, le 13 janvier au centre de vaccination de Trinité.

Rappelons que sur notre île, la campagne de vaccination contre la Covid-19 a débuté le jeudi 7 janvier. Sont concernés par la première phase de cette campagne : les personnes ayant une plus grande fragilité face à la maladie, en raison de leur âge, de comorbidités, ou d'un risque accru de contamination ; les seniors résidant en établissement (personnes âgées dépendantes, unités de soins de longue durée...), les professionnels y exerçant et présentant un risque élevé (âge supérieur à 50 ans, pathologies), tous les professionnels de santé, y compris libéraux, les pompiers et les aides à domicile de plus de 50 ans et/ou atteints de comorbidités.

Les personnes en situation de handicap hébergées en établissement et les personnels y exerçant âgés de 50 ans et plus et/ou atteints de comorbidités sont également invitées à se faire vacciner.

La phase 2 de la campagne débutera le lundi 18 janvier. Les personnes âgées de plus de 75 ans et vivant à domicile pourront également se faire vacciner.

► Pour plus d'informations et pour la prise de rendez-vous, contacter les maisons médicales de garde de Trinité et du Marin au 0596 42 55 60.

POUR CONTACTER FRANCE-ANTILLES

Le standard : 0596.72.88.00.
pour joindre les services publicité,
administration...

La rédaction : 0596.72.88.00.

Le mail de la rédaction :
redaction.fa@agmedias.fr

Pour joindre le service abonnements :
0596.72.88.31.
abonnementmartinique@franceantilles.fr

LE POIL À GRATTER



ON EN PARLE

Pub sur la banane : enquête ouverte pour « pratique commerciale trompeuse »

La campagne lancée par l'Union des groupements des producteurs de bananes de Guadeloupe et de Martinique (UGPBAN) suscite depuis quelques jours de nombreuses réactions sur les réseaux sociaux. À son niveau, l'État considère qu'elle peut tomber sous le coup de la loi et ouvre une enquête. Pour les services de l'État, cette campagne « peut laisser croire que la production de bananes est issue de l'agriculture biologique ». Or, indique le communiqué de la préfecture, « les bananes issues de la production biologique représentent moins de 2% de la production totale de l'UGPBAN. Cette communication peut ainsi induire en erreur le consommateur ». L'État rappelle que l'article L121-1 du Code de la consommation interdit toute publicité qui repose sur des allégations, indications ou prestations fausses ou de nature à induire en erreur le consommateur. Sur cette base, une enquête en matière de pratique commerciale trompeuse a été ouverte. Elle vise à faire cesser la campagne de communication. « Cette enquête peut conduire à une injonction de retirer les affiches concernées et à des amendes », précise le communiqué du préfet de la Martinique.



Une distanciation physique difficile à respecter



À certaines heures de la journée, les règles de distanciation ne sont guère respectées. (Photo Jean-Marc Étifier/France-Antilles)

Depuis le mois de septembre dernier, le nombre de passagers a sensiblement évolué dans les bus à haut niveau de service et les bus de Martinique Transport, aux heures de pointe notamment. Entre 7 heures et 9 heures le matin et entre 12 heures et 14 heures, il est particulièrement difficile de trouver une place assise. Autant dire que les règles de distanciation physique ne sont pas toujours respectées... Signalons par ailleurs que certains passagers portent leur masque et d'autres non. Une situation peu rassurante dans le contexte sanitaire actuel. À noter que la gratuité mise en place depuis le mois de juillet 2020 est toujours d'actualité.

Jean-Marc Étifier

À NOTER

Grève dans l'Éducation nationale le 26 janvier

Plusieurs syndicats de l'enseignement appellent les personnels de l'Éducation nationale à faire grève le mardi 26 janvier. Les revendications concernent le budget 2021 pour l'éducation et ses répercussions sur les salaires, les conditions de travail et le nombre de postes.

I BON

Trois producteurs martiniquais sur la plate-forme nationale « Frais et local »

Mieux identifier les réseaux et les points de vente directe. Depuis ce mardi, le ministère de l'Agriculture, en partenariat avec les Chambres d'agriculture, a lancé la plate-forme nationale « Frais et local ». Elle compte déjà 8 000 exploitations et points de vente directe répartis dans l'Hexagone et dans les territoires d'Outre-mer, fournis par les deux premières plateformes partenaires : « Bienvenue à la ferme », le réseau de l'enseignement agricole et le réseau de l'Association française d'agriculture urbaine professionnelle (AFAUP). À la Martinique, trois producteurs sont déjà inscrits, comme le montre la carte de l'île. Il s'agit des exploitations « L'Auberge du Maraîcher », « An Griyav'La » et « Domaine de la Vallée ». Une adresse mail est disponible pour les réseaux qui souhaitent rejoindre la plateforme : relation-plateforme@agriculture.gouv.fr

CULTURE

Art contemporain

La galerie Ôdis7 propose un espace d'art contemporain nomade installé sur le port de plaisance du Marin : Kaz lakou. Venez y découvrir les œuvres d'Habdaphai et de Martine Baker. Du mardi au samedi 10h-12h et 16h-18h jusqu'au 31 janvier.

► Contact : 0696.48.88.62.